

CLUPP - COMITE LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DU PORT

Réunion du 3 décembre 2019
Salle de réunion de la capitainerie

Ordre du jour du CLUPP du 3 décembre 2019 :

- Nouvel organigramme du port de plaisance
- Salons nautiques
- Taxe de séjour
- Définition des responsabilités lors d'un grutage
- Problème d'accès au Bout Blanc
- Point sur la mise en service du bâtiment du Bout Blanc.
- Questions diverses

CLUPP - TITULAIRES

M. Jean-Jacques COUDRAY	Présent
M. François BERTOUT	Absent
M. Jean PIVETEAU	Présent

CLUPP - SUPPLEANTS

Mme. Florence THIBAUD	Présent
M. Alain GARCIA	Présent
M. Bruce JENNER	Présent

PORT DE PLAISANCE

M. Christian MARBACH	Excusé
M. Bertrand MOQUAY	Présent
M. Patrice BERNIER	Présent

1/ Evolution de l'organigramme du port

Un audit réalisé fin 2018 a mis en lumière la nécessité de modifier l'organisation des services du port après l'extension afin d'améliorer la transversalité et de renforcer les compétences dans un « objectif client ».

Poste de Patrice Bernier : nouvelles missions de prospectives et benchmark. Il récupère l'organisation des salons et poursuit ses missions précédentes de lien avec les associations, organisation de manifestations nautiques et police portuaire.

Poste de Xavier Vanhecke (nouvelle recrue) : responsable du plan d'eau, management des équipes et relations clients. Il est l'interlocuteur des plaisanciers.

Poste de Jean-Marie Georget : mission d'expertise transversale sur les travaux, bâtiments, engins de manutention ... Il récupère également le management de l'atelier après le départ (cf. rupture conventionnelle) de Frédéric Demangeot le 15 novembre dernier.

2/ Présence du port de plaisance dans les salons nautiques

Les représentants du port listent les spécifiés des différents salons où il est présent en plus des salons de Paris et de La Rochelle (Düsseldorf, Southampton et Le Crouesty).

Le port est par ailleurs présent sur des salons professionnels (Amsterdam, Sail Training International Association).

Il est répondu par la négative au questionnaire des membres du CLUPP sur une participation financière des collectivités locales à la présence du port sur ces salons.

Compte tenu de la nature des demandes formulées sur le stand du port lors de ces salons, dont parfois plus de la moitié concerne le territoire et ses offres touristiques, le CLUPP demande à ce que le port obtienne un soutien financier de la part des collectivités en charge du tourisme.

Cela d'autant plus depuis la forte montée en puissance du montant de la taxe de séjour forfaitaire acquittée par le port de plaisance.

3/ Taxe de séjour

Les représentants du CLUPP ont obtenus de la CDA la base de calcul du montant forfaitaire collecté auprès du port de plaisance. Le calcul repose sur un accroissement du nombre d'anneaux dédié aux escales (359 en 2019, 537 en 2020 et 665 en 2021).

Pour mémoire, le nombre de places du port annuelles et visiteurs est inscrit dans le rapport annuel du directeur annexé au compte de clôture de chaque exercice budgétaire.

Les membres du CLUPP précisent que le caractère forfaitaire de la taxe de séjour ne leur paraît pas acceptable car s'appliquant à tous les plaisanciers, y ceux payant déjà des taxes locales. Il est demandé au port à ce que le montant de la taxe de séjour soit couvert exclusivement par une augmentation des tarifs d'escales.

Par ailleurs ils souhaitent que le port obtienne une contribution financière de la CDA à sa participation dans des salons où il représente notre territoire et participe ainsi activement à son attractivité touristique.

4/ Responsabilité lors de manutention de bateau

Distribution aux membres du CLUPP du règlement de police et d'exploitation qui contient les règles principales, principalement dans ses articles 29 et 30.

Le port est responsable de la manutention dès que les sangles ont été placées par le client, jusqu'à la mise à l'eau du bateau. Lorsque le bateau est à terre, le plaisancier ou le professionnel qui a réalisé la manutention pour le client, à une responsabilité en cas de coup de vent, il doit s'assurer de la stabilité du bateau sur le ber.

Après un échange, les représentants du port s'engagent à étudier la faisabilité de pose de longrines sur la zone centrale de la place du petit hunier.

Les représentants du CLUPP soulignent les différences qui sont constatées entre les manutentionnaires du port dans le bon usage de l'élévateur WISE et demandent à ce qu'une uniformisation des bonnes pratiques soient mise en œuvre.

5/ Accès à la digue du Bout Blanc

Face à la régulière saturation du stationnement sur cette digue aux beaux jours, les membres du CLUPP demandent la mise en place d'un sas d'accès avec la pose d'une barrière complémentaire ; cela afin d'interdire le phénomène de « petit train ».

Après le test non satisfaisant d'un dispositif « anti pass back » au printemps dernier (cf. 1 seule sortie pour une entrée sur la digue), des campagnes de sensibilisation ont été menées (cf. absence de macaron), voire des interventions de fourrière.

Les représentants du port s'engagent à sonder les utilisateurs de ce stationnement sur l'intérêt de pose d'un sas.

6/ Pôle service du Bout Blanc

Après un 1^{er} appel à candidature infructueux, un second a été lancé au printemps avec une participation financière accrue du port à l'aménagement intérieur, en compensation de l'impossibilité légale de constituer un « fonds de commerce » sur le domaine public maritime.

Les 3 autorisations d'occupation temporaire ont été attribuées, pour une durée de 20 ans pour le restaurant et de 10 ans pour la laverie et l'épicerie. L'ensemble doit être opérationnel avant la haute saison.

Afin de garantir une bonne circulation piétonne autour du bâtiment - et en particulier côté sud – des travaux complémentaires seront effectués (cf. élargissement du trottoir en décalant la voirie à hauteur du bâtiment).

6/ Piste cyclable

Soulignant avec satisfaction la réalisation d'une nouvelle piste cyclable le long de l'avenue Crépeau, les représentants du CLUPPP demandent la suppression en tant que piste cyclable du parcours longeant le bassin des Tamaris qui traverse la zone de carénage et coupent les accès à la digue et à la cale du Bout Blanc ainsi que l'accès aux darses de manutention.

7/ Dispositif VALOBS

Les représentants du CLUPP regrettent que le port ait accepté un partenariat avec un laboratoire universitaire dont la finalité serait de fournir au Parc Naturel Marin des arguments pour prendre des mesures restrictives et entraver la liberté de déplacement et de mouillage des bateaux dans son périmètre.

Il s'agit pour le port d'obtenir de façon scientifique un état des flux de bateaux entrant ou sortant de ses bassins.

8/ Autres questions diverses

Les représentants du CLUPP :

- Souhaiteraient connaître l'évolution en volume et pourcentage du nombre de bateaux en copropriété. Sous réserve de faisabilité technique, ces informations seront communiquées.
- Soulignent l'intérêt suscité par la station de lavage à flot mais regrettent les nombreuses et longues pannes.
- Approuvent le futur regroupement des bases de jet-ski existantes sur le ponton 64.
- Sont informés qu'un nouveau bateau de service vient d'être commandé pour pouvoir assurer au sein des bassins des Minimes un service de rade (en fonction des disponibilités ...)